



ITT # 100019766

MODIFICATION N^o 001

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires.

QUESTION 1. J'ai une question par rapport à la soumission 10019766 : compte tenu de la situation précaire du papier Kraft, si nous avons de la difficulté à se procurer du papier Kraft à temps pour la production, est-ce qu'il y aura des pénalités si nous ne pouvons pas livrer à temps?

RÉPONSE 1. SVP veuillez-vous référer aux termes et conditions sous la section 6.13 et à [La clause 2010C 08 \(2014-09-25\) Retard justifiable.](#)

Tous les autres termes restent les mêmes